

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 3 juillet 2024

Extrait du registre des délibérations

n° 2024-07-03-02

Date de la convocation
25/06/2024
Convoqués : 23
Présents : 16
Représentés : 2
Absents : 5
OBJET :
Patrimoine
-
Acquisition de
La boucherie - charcuterie
« HEYSE »,
immeuble sis 27 rue St Martin – parcelle cadastrée AD n°291

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Frédéric PINOIT, Céline TAMPIGNY, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Gérard LEROY par Maryse-Corrinne ROSE, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL

Était absente excusée : Anne-Marie LATEUR
Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Sébastien VILLAIN, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Ailly-sur-Noye s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants et qu'à cet effet elle a posé sa candidature et a été retenu dans le programme des « petites villes de demain ».

Il expose que la boucherie-charcuterie « HEYSE » située 27 rue Saint Martin a cessé définitivement son activité depuis l'été 2023 et que le propriétaire s'est déclaré vendeur de l'immeuble.

Les membres du conseil municipal ont approuvé le principe de l'acquisition de l'immeuble sis 27 rue Saint Martin, cadastré AD n°291, et ont autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches.

Dans le souci de permettre la renaissance de cette activité commerciale qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la commune, mais également dans le but de revitaliser le centre-bourg, le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir et de rénover entièrement l'immeuble qui comprend un local commercial au rez-de-chaussée, ainsi d'un logement à l'étage et une cour.

La réhabilitation devra permettre l'exercice d'une activité commerciale de boucherie-charcuterie et de loger la famille de l'artisan qui l'exploitera dans le cadre du bail commercial qui lui sera consenti.

n° 2024-07-03-02 (suite)

Par avis du 11 juin 2024, le service des domaines a évalué cet immeuble à 170 000 € hors taxes, hors frais, et assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le propriétaire qui a accepté cette cession, pour un montant de 187 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

14 Votes pour : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Jean-Noël LECOINTE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Céline TAMPIGNY, Patrick BERMOND, Vincent DAINE, Edith DELBEY, Gérard LEROY

4 absentions : Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL

- Approuve le projet d'acquisition et de rénovation d'un immeuble commercial pour l'exercice d'une activité commerciale de boucherie-charcuterie.
- Décide l'acquisition de l'immeuble appartenant à M. HEYSE Jacky, sis 27 rue Saint Martin, cadastré AD n°291, pour un montant de 187 000 € hors taxe et hors frais de notaire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'État et des collectivités territoriales ou établissements publics,
- Autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt d'un montant de 180 000 € pour financer l'acquisition et à entreprendre les négociations avec les établissements bancaires. La souscription sera validée par décision du Maire, conformément à la délibération n°2020-07-10-01 du 10 juillet 2020.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

